

**Arrêté n° AG-76-2025 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire pour les fonctionnaires exerçant la fonction de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants.**

**Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,**

Vu le code général de la fonction publique, article L523-1 et suivants,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et notamment les articles 8 et 12,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° AG-105-2020 du 30 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion relative à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, modifié par l'arrêté 15-2022 du 10 mars 2022,

Vu l'arrêté n° AG-21-2023 du 20 mars 2023 ajustant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion pour la promotion interne, s'agissant des modalités de dépôt des dossiers,

Vu l'arrêté n° AG-43-2025 du 12 mai 2025 améliorant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion pour la promotion interne, notamment pour améliorer l'appréciation de la diversité des métiers et prendre en compte l'évolution des modalités d'accès au cadre d'emplois des rédacteurs pour les agents occupant les fonctions de secrétaire général de mairie,

Considérant l'examen effectué par le Président du Centre de Gestion des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Indre,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire pour les fonctionnaires exerçant la fonction de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants est établi comme suit :

Par ordre alphabétique des agents :

AUTRET Angélique
BALLEREAU Fanny
BERGEAULT Armelle
BERTHON Delphine
BRIENT THIBAULT Stéphanie
CARNEIRO Céline
CROUZY Angélique
DURIEUX Fabienne

<b>GODIGNON Florence</b>
<b>GARAIS Chantal</b>
<b>GERBAULT Christelle</b>
<b>HUGONIN Élodie</b>
<b>ISKRA Jennifer</b>
<b>MOUCHET Marie-France</b>
<b>PINSON Claire</b>
<b>RIOLLET Carole</b>
<b>ROY Faty</b>
<b>TOELOOSE Christelle</b>

**Article 2 :** La date d'effet de la présente liste est fixée au 1<sup>ER</sup> octobre 2025.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

**Article 3 :** Le Président du Centre de Gestion de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion, notifié aux agents inscrits sur la présente liste, transmis aux Collectivités et Établissements Publics de l'Indre et à l'ensemble des Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 18 septembre 2025

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE L'INDRE



  
Xavier ELBAZ